

COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE
Association loi 1901 agréée défense de l'environnement

BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 2011

Comme en janvier 2010 nous avons pensé que ce début d'année était le moment bien adapté pour vos apporter quelques informations sur l'activité de notre association et l'évolution des grands projets de la commune. La date de diffusion de ce bulletin est liée à une audience que Madame le Maire à bien voulu nous accorder le 18 janvier, il était important que nous puissions consolider, voire compléter nos informations par ce dialogue. Nous tenons d'ailleurs à la remercier pour l'excellente réunion qui s'est déroulée dans un climat cordial et productif.

Dans la vie du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire nous devons mentionner la modification du bureau. Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale, Yves Buchholtzer pour raison de santé avait décidé de ne pas poursuivre son activité de Président. Quand on sait la place qu'il occupait au sein de notre association, il est facile de comprendre qu'une telle évolution est importante.

Les membres du nouveau bureau autour de leur nouveau Président poursuivent la voie tracée par Yves Buchholtzer qui malgré une santé précaire apporte toujours son éclairage et son expérience sur tous les sujets en cours. Nous lui en savons gré.

Dossiers et évènements développés dans ce bulletin :

1 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES CANISSONS

2 - ESPACE PROTÉGÉ DE PARDIGON.

3 - ANNULATION DU P.L.U. DE CAVALAIRE (Plan Local d'Urbanisme)

4 - GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA COMMUNE DE CAVALAIRE

5 - NUMEROTATION METRIQUE DES VOIES COMMUNALES

6 - PROJET D'INTERCOMMUNALITE

7 – AUTRES DOSSIERS EN COURS DANS LE VAR

8 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 - ETAT FINANCIER

1 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES CANISSONS

Il s'agit d'un projet de développement immobilier et d'intérêt public initié lors de la mandature précédente sur un espace situé à l'ouest de la ville, chemin des Canissons

La municipalité actuelle présente sa motivation par le besoin de logements pour les actifs cavalairois et d'équipements sportifs ou de loisir attractifs qui font défaut.

L'espace concerné comprend un premier terrain d'une superficie de 3,4 hectares appartenant à la caisse sociale d'EDF et d'un second de 0,5 hectare appartenant à un particulier. La valorisation foncière globale est de l'ordre de 5 millions d'euros.

L'acquisition devrait s'effectuer par une procédure contraignante de D.U.P. (décision d'utilité publique), à ce jour un accord de transaction à l'amiable avec les propriétaires semble difficile.

Le portage financier devrait être assuré par l'E.P.F.R. (Établissement Public Foncier Régional) et l'équilibre devrait être atteint pour le budget de la commune, donc à coût nul pour les contribuables locaux.

Bien qu'il soit difficile de définir un planning fiable, si l'engagement des travaux peut se situer dans les deux ans à venir, l'essentiel de cet aménagement se réalisera durant une prochaine mandature. L'objectif à court terme de la municipalité est l'établissement d'un schéma de réalisation, l'acquisition du foncier et l'aménagement des voiries.

Le projet étant dans une phase préliminaire, les données sont incertaines. Il pourrait comprendre:

- Des logements aidés, destinés aux actifs cavalairois, composés de petits immeubles collectifs (rez-de-chaussée +2 ou 3 étages) et de maisons en hameau.
- Des logements ou maisons individuelles commercialisés par le privé.
- Un hôtel de bon standing.
- Des équipements publics et privés de sport et loisir : piscine (privée mais fonctionnant selon une convention pour les scolaires et le public) et installation de balnéothérapie, jeux de boules, parking de 200 places.
- L'aménagement paysagé, la voirie nouvelle, la remise en état de la voirie existante et les modifications du plan de circulation nécessaire à la desserte du quartier.

A ce stade d'avancement du projet, des informations importantes restent incertaines : quelle va être la part laissée au privé et quelles en seront les conventions de gestion, quelles seront les modalités d'accessions à la propriété pour les logements aidés ?

Quel sera le dispositif contraignant qui écartera toute possibilité de voir à moyen terme des acquisitions aidées par des fonds collectifs se retrouver sur le marché de l'immobilier dans des conditions lucratives pour les vendeurs ?

Nous nous efforcerons de suivre l'élaboration de ce projet, de veiller à ce que la préservation de notre environnement et les intérêts des cavalairois soient intégrés dans les options qui seront prises par la municipalité. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

2 - ESPACE PROTÉGÉ DE PARDIGON.

Deux faits importants sont constatés :

Aucune réunion du Comité de Pilotage de Pardigon n'a eu lieu en 2010 alors que nous nous attendions à une suite des travaux dès janvier. Le délégué régional du Conservatoire du Littoral pour justifier cette carence a évoqué jusqu'en juillet une surcharge d'activité, puis à l'automne nous a indiqué que des divergences entre les communes de Cavalaire et de La Croix Valmer étaient un empêchement pour la poursuite des travaux.

Afin de clarifier cette situation nous avons demandé audience au délégué régional du Conservatoire du Littoral. Un rendez-vous n'est pas encore fixé.

Une délibération du Conseil Municipal de La Croix Valmer du 14 octobre 2010 mettait en évidence des discussions avancées entre l'E.P.F.R. (Établissement Public Foncier Régional) et la Municipalité pour l'acquisition de biens fonciers par celle-ci. Il convient de rappeler que l'acquisition de l'espace protégé de Pardigon a été assurée par l'E.P.F.R. pour le compte du Conservatoire du Littoral, et qu'à terme le Conservatoire du Littoral doit devenir le propriétaire en titre. Ceci implique que pour toute transaction, le Conservatoire du Littoral ait à donner son accord.

Pardigon ayant fait l'objet d'un classement en espace naturel remarquable par le Conseil d'État, nous avons du mal à comprendre dans ces conditions la motivation de la Municipalité. Sa volonté d'édifier un espace commercial à l'est du boulevard du Maréchal Juin ne nous avait pas échappé. C'est un sujet qui avait été évoqué lors des dernières réunions du Comité de Pilotage. Nous pouvons sans prendre beaucoup de risque dire que le succès d'une telle entreprise est d'avance compromis.

Les associations locales : Vivre dans la Presqu'île de Saint-Tropez, ASSCV (Association pour la sauvegarde des Sites de la Croix Valmer) et nous même n'accepteront aucune dérive sur une éventuelle tentative de transgression de la loi concernant l'espace de Pardigon. La délibération du Conseil Municipal n'étant pas juridiquement opposable, nous nous en tenons pour le moment à l'action de l'ASSCV qui a adressé un courrier au Maire de La Croix Valmer avec copie au Prefet en mettant en évidence la nécessité d'un contrôle de légalité concernant cette délibération.

Nous continuerons à suivre ce dossier avec la plus grande vigilance et nous vous tiendrons informés.

3 - ANNULATION DU P.L.U. DE CAVALAIRE (Plan Local d'Urbanisme)

Le 31 mars 2006, le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire avait par son président Y. Buchholtzer déposé un recours au Tribunal Administratif de Nice contre le P.L.U. de Cavalaire approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2005.

Notre requête portait essentiellement sur :

- Procédure de présentation et de concertation insuffisante et entachée d'irrégularités
- Occultation du dossier de consultation de la Commission des Sites
- Défaut de prise en compte de la capacité d'accueil
- Insuffisance de prise en compte du risque incendie
- Irrégularité de zonage sur le site remarquable de Pardigon (Zone UI, destinée à des activités à caractère économique)

Le 9 décembre 2010 le Tribunal Administratif de Nice prononçait l'annulation du P.L.U. Les internautes pourront consulter le site de l'association : <http://www.cavalaire-environnement.com/> à la rubrique « Actions en cours » afin de prendre connaissance de l'intégralité du jugement.

Ceci se traduit concrètement par le retour au P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 5 juin 1998. Autrement dit les règles de constructions : possibilité de construire, hauteurs et surfaces sont celles du P.O.S. de 1998, jusqu'à validation du nouveau P.L.U. qui est en cours d'étude et dont l'application est envisagée pour juin 2012.

Selon les règles, ce nouveau P.L.U. devra être établi en concertation avec la population et les associations. Nous avons participé à une première réunion de présentation le 27 mai 2010 et d'autres devraient suivre dans les semaines qui viennent, le cabinet AUDE chargé de réaliser ce dossier ayant remis à la Municipalité sa première version (diagnostic).

Nous serons attentifs aux options proposées, dans l'esprit de préserver au mieux notre environnement.

4 - GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA COMMUNE DE CAVALAIRE

Nous avons assisté à la réunion annuelle organisée conjointement par le Conservatoire du littoral et la Municipalité de Cavalaire. Pour la première fois elle s'est tenue à la **Maison Foncin**, bien que les travaux de restauration ne soient pas totalement achevés.

Les sujets discutés se résument comme suit :

- Acquisitions foncières
- Surveillance, gardiennage, entretien
 - o Garde
 - o Débroussaillage
 - o Activités de chasse
 - o Gens du voyage
- Accueil du public
 - o Plan du sentier du Fenouillet
 - o Signalétique
 - o Plan alarme
 - o Balades nature accompagnées
 - o Cycle de conférences
- Travaux
 - o Remise en état du sentier du Fenouillet
 - o Maison Foncin
- Conclusions et Perspectives

Ne disposant pas du compte rendu détaillé de cette réunion, nous nous contenterons d'évoquer ici dans ses grandes lignes le projet de la **Maison Foncin** qui est le point majeur.

Le Conservatoire du Littoral assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du site. Ce projet de 790 000 € supporté par le Conservatoire du Littoral reçoit le soutien déterminant (50 %) du Conseil Général de Provence Alpes Côte d'Azur.

La réalisation effectuée en 2009 et 2010 concerne le désamiantage, le gros œuvre de maçonneries et de feronneries. Le renforcement des planchers, la restauration de la structure des balcons et des escaliers, le traitement curatif de la charpente et de la couverture, les huisseries et volets, les peintures dans l'ensemble des pièces, (600 m² habitables, avec des hauteurs sous plafond de 3 à 4 m).

La seconde phase (début 2011) concernera l'ensemble des aménagements intérieurs et extérieurs liés à l'accueil du public : mobilier, exposition sur la vie et l'œuvre de Pierre Foncin et sur l'histoire de la cartographie, sentier d'accès et signalétique, mise en sécurité et dépliants du site. L'exposition Foncin se situera au premier étage et l'exposition sur la cartographie au deuxième étage.

Ouverture prévue au cours du second semestre 2011.

5 - NUMEROTATION METRIQUE DES VOIES COMMUNALES

Il ne s'agit pas d'une action rentrant dans le cadre de la préservation de l'environnement et nous ne souhaitons pas nous positionner comme l'organe de presse de la municipalité mais les quelques désagréments qui seront provoqués par cette opération de renumérotation justifient que nous portion ce sujet à votre connaissance.

Le site web de La Poste propose pour définir une numérotation métrique :

« numérotation métrique par laquelle le bâtiment est identifié par sa distance avec un point de référence, généralement le début de la voie. La suite logique des numéros peut être interrompue sans que cela constitue une erreur (ex : 3 5 11 13 15..) »

De façon pratique, si votre habitation est située 1250 mètres du début de votre rue, votre numéro sera le 1250.

Cette modification devrait se faire au cours du premier semestre 2011, elle se justifie par le fait d'une numérotation actuelle « désordonnée », voire inexistante pour quelques voies de la ville. Ceci se traduit par de nombreux courriers distribués avec du retard lorsque le facteur titulaire est remplacé. Par ailleurs, le bureau de tri de la Poste centralisé à Grimaud est muni d'un équipement automatisé qui ne peut pas dans les conditions actuelles apporter les performances attendues. Un nombre important de lettres doit être trié manuellement.

6 - PROJET D'INTERCOMMUNALITE

Les 12 communes des deux cantons de Grimaud et St Tropez recherchent un accord afin de mettre en œuvre une intercommunalité sous la forme d'une communauté de communes rendue obligatoire par les textes légaux.

Pour mémoire, l'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public, soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains, culture, tourisme...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

A cours terme les Cavalairois ne devraient pas percevoir clairement les conséquences de l'intercommunalité, néanmoins si la gestion est assurée avec dynamisme, cohérence et rigueur cette initiative pourrait permettre de dégager des économies sur les dépenses publiques et améliorer certains services. A l'inverse si le fonctionnement de cette intercommunalité est défaillant ceci pourrait se traduire par des dépenses excessives et des dysfonctionnements des services rendus aux communes.

7 – AUTRES DOSSIERS EN COURS DANS LE VAR

Le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire reste présent au sein de l'UDVN 83 (Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature, et de l'Environnement). par la participation de son nouveau Président à son Conseil d'Administration. Nous avons jugé important de demeurer actifs sur des dossiers de Défense de l'Environnement à l'échelle du département. Pour mémoire Y. Buchholtzer était Vice Président, Secrétaire Générale du Comité d'Administration de l'UDVN 83.

En effet, chaque cavalairois peut être concerné par des décisions qui se prendront dans le département, aussi nous portons à votre connaissance l'évolution de certains dossiers, en général déjà mentionnés dans le passé.

Nous indiquons aux internautes, l'ouverture du site web de l'UDVN 83 : <http://www.udvn83.fr/> auquel ils pourront se référer pour des informations étendues au département du Var. Ce site nouveau mérite d'être enrichi, ce qui sera fait au fil du temps.

- **AÉRODROME DE LA MOLE**

L'association locale A.D.V.L.M. (Association de Défense du site naturel de la Vallée de La Mole et des riverains de l'aérodrome) poursuit son action avec le support de l'UDVN83 en face d'une administration qui semble plus attachée à la cause de la direction de l'aérodrome qu'à celle de la protection de la nature.

A ce jour aucun fait marquant ne permet de proposer une tendance quant à l'évolution de ce dossier. Après l'abattage de centaines de grands arbres (4.000 écrit Var Matin le 12 avril 2007), l'objectif poursuivi par la direction de l'aérodrome reste l'augmentation (150m) de la longueur de la piste utilisable afin d'accueillir des appareils plus lourds, en passant par le déplacement de la rivière la Mole. Pour des informations plus détaillées les internautes pourront visiter le site de l'association locale : <http://vallee-de-la-mole.over-blog.com/>

Une prochaine réunion de la Commission consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Mole doit se réunir en février, mais l'efficacité de cette assemblée paraît pour le moins douteuse. Affaire à suivre !

- **ANNULATION DES P.L.U. de Grimaud et Saint Mandrier.**

Le Tribunal Administratif a été sensible aux arguments des associations de défense de l'environnement puisque suite aux recours déposés par celles-ci, le T.A. a prononcé l'annulation des P.L.U. dont leur contenu concernant l'environnement était discutable.

- **TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LES 8 COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

Ce dossier nous apparaît comme ayant fait l'objet d'un fâcheux oubli au fond d'un tiroir. Pas de nouvelle : en cours de maturation, de mutation ? Affaire à suivre.

- **PAMPELONNE**

Nous sommes toujours dans une situation d'attente de décision du Conseil d'Etat quant au nombre et au type de concessions de plage qui seront accordés.

8 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme évoqué au début de ce bulletin d'information du fait du retrait de Monsieur Buchholtzer de son poste de Président, le bureau du C.S.B.C. a été réaménagé

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le même jour que l'Assemblée Générale (9/08/2010) les membres du bureau ont voté à l'unanimité la composition du nouveau bureau sous sa forme :

M. Henri BONHOMME, Président

Mme Annie COMBES, Vice Président

M. Edmond FOURNIER, Trésorier

M. Alain FOUCHER, Secrétaire

Mme Yveline VALETTE, Mess. Yves BUCHHOLTZER, Georges RADVANYI et Jean-François SIBI, administrateurs

Les membres du bureau ont demandé à Yves. BUCHHOLTZER d'accepter le titre de Président d'Honneur, justifié par son activité passée déterminante et son expérience qui sera encore très utile dans la vie du C.S.B.C. Pour des raisons qui lui sont personnelles il n'a accepté qu'un poste d'administrateur.

9 - ETAT FINANCIER

La trésorerie fin 2010 est de 23150 €.

On note, par rapport à fin 2009, une évolution positive de la trésorerie de 1000 €. Ceci s'explique par une faible activité juridique en 2010.

290 adhérents étaient à jour de cotisation fin 2010 sur 330 encore inscrits sur notre liste.

Nous rappelons à nos adhérents en retard de cotisation qu'il est important qu'ils se mettent à jour. Nos possibilités d'actions pour la défense de l'environnement sont dépendantes de nos moyens financiers. **Aussi ne perdez pas une occasion de nous faire connaître, chaque nouvelle adhésion est précieuse pour notre association.**

Rappel des coordonnées de notre nouveau siège social pour toutes vos correspondances :

Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire
6 Boulevard de l'Eau Blanche
83240 Cavalaire sur Mer
Adresse électronique : hf.bonhomme@gmail.com
site web : <http://www.cavalaire-environnement.com>
Tel : 04 94 46 29 79
Fax : 04 83 43 17 10